

## **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

### **SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-**

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines - SOTRAPIL - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Abderrazek SOUEI .

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		234 557	207 917
Moins: Amortissements		(211 617)	(207 917)
		<u>22 940</u>	<u>-</u>
Immobilisations corporelles		45 126 673	44 209 582
Moins: Amortissements et provisions		(30 350 885)	(28 463 846)
	4.1	<u>14 775 788</u>	<u>15 745 736</u>
Immobilisations financières		374 945	358 925
Moins: Provisions		(20 709)	(20 709)
	4.2	<u>354 236</u>	<u>338 216</u>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<u><b>15 152 964</b></u>	<u><b>16 083 952</b></u>
<b>Autres actifs non courants</b>		-	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>15 152 964</b>	<b>16 083 952</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		632 354	657 857
Moins: Provisions		-	-
	4.3	<u>632 354</u>	<u>657 857</u>
Clients et comptes rattachés		5 240 227	3 435 323
Moins: Provisions		-	-
	4.4	<u>5 240 227</u>	<u>3 435 323</u>
Autres actifs courants		740 412	637 624
Moins: Provisions		(152 873)	(152 873)
	4.5	<u>587 539</u>	<u>484 751</u>
Placements et autres actifs financiers	4.6	11 870 757	11 341 772
Liquidités et équivalents de liquidités	4.7	3 121 458	1 521 199
<b>Total des actifs courants</b>		<u><b>21 452 335</b></u>	<u><b>17 440 902</b></u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>36 605 299</b>	<b>33 524 854</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		17 697 680	17 177 160
Réserves		2 408 708	2 286 876
Autres capitaux propres		139 510	139 510
Résultats reportés		8 087 823	7 818 609
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>28 333 721</b>	<b>27 422 155</b>
Résultat de l'exercice		3 510 918	2 545 703
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4.8</b>	<b>31 844 639</b>	<b>29 967 858</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Provisions pour risques et charges	4.9	741 313	592 563
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>741 313</b>	<b>592 563</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.10	564 596	693 445
Autres passifs courants	4.11	3 448 986	2 265 223
Concours bancaires et autres passifs financiers		5 765	5 765
<b>Total des passifs courants</b>		<b>4 019 347</b>	<b>2 964 433</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 760 660</b>	<b>3 556 996</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>36 605 299</b>	<b>33 524 854</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**ETAT DE RESULTAT**

**(Exprimé en dinars)**

(Modèle autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	5.1	10 897 008	10 487 755
Autres produits d'exploitation	5.2	<u>1 052 705</u>	<u>433 651</u>
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<u><b>11 949 713</b></u>	<u><b>10 921 406</b></u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation des stocks des produits à livrer		(2 286)	(23 429)
Achats consommés	5.3	685 883	552 592
Charges de personnel	5.4	4 037 033	3 793 863
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5	2 233 508	2 462 160
Autres charges d'exploitation	5.6	<u>922 925</u>	<u>1 001 294</u>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<u><b>7 877 063</b></u>	<u><b>7 786 480</b></u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 072 650</b>	<b>3 134 926</b>
Charges financiers nettes	5.7	(18 596)	(9 532)
Produits des placements	5.8	793 313	603 204
Autres gains ordinaires	5.9	303 363	264 722
Autres pertes ordinaires	5.10	<u>(32 890)</u>	<u>(11 938)</u>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<u><b>5 117 840</b></u>	<u><b>3 981 382</b></u>
Impôt sur les bénéfiques		(1 606 922)	(1 435 679)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 510 918</b>	<b>2 545 703</b>
Effet des modifications comptables (net d'impôts)		-	-
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>3 510 918</b>	<b>2 545 703</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

(Modèle de autorisé)	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		3 510 918	2 545 703
Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		2 039 489	2 416 799
Variation des :			
* Stocks		25 502	(46 388)
* Créances		(1 804 904)	6 693 370
* Autres actifs courants	6.1	(119 345)	(3 775)
* Fournisseurs et autres dettes	6.2	1 093 084	(5 982 058)
Plus ou moins value de cession		(106 094)	(75 922)
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>4 638 650</b>	<b>5 547 729</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations		(981 901)	(522 447)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		77 647	10 767
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(904 254)</b>	<b>(511 680)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(1 374 173)	(1 472 328)
Affectations Fonds social	6.3	(259 964)	(223 667)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>(1 634 137)</b>	<b>(1 695 995)</b>
Variation de trésorerie		2 100 259	3 340 054
Trésorerie au début de l'exercice		12 515 434	9 175 380
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>14 615 693</b>	<b>12 515 434</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

# Notes aux états financiers

## Note 1 : Présentation de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines

La SOTRAPIL est une entreprise publique créée sous la forme d'une société anonyme au capital de **17 697 680 dinars**, ayant pour principal objet le transport des hydrocarbures par pipeline. La société a été créée le 26 septembre 1979 et a entamé les opérations d'exploitation en février 1984.

Le 13 décembre 2000, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'ouverture du capital de la société au public à concurrence de 32% et son introduction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

## Note 2 : Faits marquants de l'exercice

### 2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2013 s'est élevé à **10 897 008 dinars** par rapport à **10 487 755 dinars** enregistré au cours de l'exercice 2012, soit une variation de l'ordre de **409 253 dinars**.

### 2.2 Résultat comptable

La SOTRAPIL a enregistré au cours de l'exercice 2013 un résultat bénéficiaire de **3 510 918 dinars** contre un résultat également bénéficiaire au cours de l'exercice 2012 de l'ordre de **2 545 703 dinars**, soit une augmentation de l'ordre de **965 215 dinars** qui s'explique principalement comme suit :

- Augmentation des revenus de : **409 253 dinars** ;
- Augmentation du profit sur position de litrage de : **619 054 dinars** ;
- Augmentation des achats consommés de : **133 291 dinars** ;
- Accroissement des charges de personnel de : **243 170 dinars** ;
- Diminution de la dotation aux amortissements et aux provisions de l'ordre de : **228 652 dinars** ;
- Progression des produits de placement de : **190 109 dinars** ;
- Enfin augmentation de la charge de l'impôt sur les bénéfices de l'ordre de : **171 243 dinars**.

### 2.3 L'arrivée du terme des conventions du droit de servitude

Pour la construction du pipeline sous-terrain de transport des hydrocarbures reliant la zone pétrolière de Bizerte à celle de Radés, la SOTRAPIL a conclu au cours des années 1982 et 1983 avec tous les propriétaires des parcelles de terrains figurant sur le tracé du pipeline, des conventions de servitude pour une durée de 30 années. Ces conventions permettent notamment à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline à travers toutes les parcelles de terrains concernées. Elles sont arrivées à échéance au cours des années 2012 et 2013 et doivent par conséquent être renouvelées.

Ainsi, afin de fixer les prix de référence visant l'indemnisation des différents propriétaires et le renouvellement des conventions de servitude, la SOTRAPIL a effectué les démarches suivantes :

- Le recours en juillet 2012 à un ingénieur urbaniste expert près des tribunaux fonciers pour l'estimation des indemnités à verser aux propriétaires terriens ;
- La communication du rapport d'expertise aux services compétents du Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour avis et approbation.

Cependant, le Ministère n'a donné aucune suite au rapport d'expertise et a exigé à plusieurs reprises la réalisation du levé topographique considéré coûteux par la SOTRAPIL qui continue à relancer le Ministère pour solliciter son avis sur les résultats contenus dans ledit rapport.

Devant ce silence, le conseil d'administration a décidé respectivement dans sa réunion du 29 Avril 2013 et celle du 27 Mars 2014 ce qui suit :

- Reporter la campagne de renouvellement des contrats de servitude jusqu'à la fixation des prix de référence par le Ministère des domaines de l'état et des affaires foncières ;
- Utiliser les prix de référence indiqués au niveau du rapport de l'expert judiciaire comme base pour l'estimation de la provision pour amortissements relative à la consommation programmée de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline traduite aux niveaux des états financiers de la SOTRAPIL arrêtés au 31 décembre 2013.

Par conséquent, et jusqu'à la date de publication de ces états financiers la SOTRAPIL n'a renouvelé aucune convention de servitude ayant arrivée à terme.

Il n'en reste pas moins vrais que la société a inséré au niveau de son budget d'investissement pour l'exercice 2014 un montant approximatif de 3 000 000 dinars qui servira au renouvellement des dites conventions.

D'un point de vue comptable, le montant total que supportera la SOTRAPIL pour le renouvellement des conventions de servitude est considéré comme un élément du coût de construction du pipeline de transport des produits pétroliers. Il sera réparti sous forme de dotations aux amortissements inscrites chaque année parmi les charges, sur toute la période couverte par la convention.

#### **2.4 Profit net sur position de litrage**

Du moment où la SOTRAPIL achète à chaque cycle une quantité de produits pétroliers utilisée sous forme de bouchons entre les différents produits au moment du pompage et que ces bouchons sont récupérés, traités puis réinjectés dans les produits facturés aux clients en sus de ce qu'ils ont commandés auprès de la STIR, la SOTRAPIL réalise ainsi une plus value sur les produits utilisés initialement comme bouchons de séparations des produits transportés.

Les comptes de la position de litrage sont un compte de produit et un compte de charge. Le premier enregistre la valeur des quantités des produits pétroliers livrées par SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont demandées auprès de la STIR et ce en raison de la capacité de stockage limitée au moment de l'opération de pompage de certains autres clients.

Le deuxième enregistre la valeur des quantités des produits pétroliers commandés par certains clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, qui ne leur ont pas été livrées à cause de leur capacité de stockage limitée au moment de l'opération de pompage des produits pétroliers.

Le profit net sur position de litrage qui est égale à la différence entre le solde du compte « profit sur position de litrage » et le solde du compte « perte sur position de litrage ».

#### **Note 3. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont préparés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la SOTRAPIL pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

### 3.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions principales et annexes	5%	10%	20%
Installations techniques, matériels et outillages industriels			10%
Matériels de transport			20%
Installations générales, agencements et aménagements divers			10%
Equipements de bureaux			10%

- L'inspection interne du pipeline et les grosses réparations qui en découlent ont toujours été considérées comme des investissements renouvelables tous les cinq ans. Il s'agit d'une opération vitale pour le pipeline qui influe sur ses performances et sur sa durée de vie et procure bien évidemment des avantages économiques futurs à la société.
- Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du « Prorata Temporis ».

### 3.2 Charges à répartir

Les charges à répartir sont résorbées sur une durée de 3 ans.

### 3.3 Stocks

#### 3.3.1 - Stocks des pièces de rechange et autres approvisionnements

Les pièces de rechange et les matières consommables font l'objet d'un inventaire physique à la fin de l'année et sont valorisées au coût moyen pondéré après chaque entrée.

#### 3.3.2 - Stocks de produits à livrer

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de « contaminât » au 31 décembre 2013. Il est valorisé au prix de facturation de ces produits par la STIR.

### 3.4 Les placements à court terme

Les placements en bons de trésor et billets de trésorerie sont enregistrés à leur valeur nominale. Les produits à recevoir représentent la part des intérêts courus depuis la date d'acquisition à la date de clôture de l'exercice.



## NOTES 4 RELATIVES AU BILAN

### 4-1 Immobilisations corporelles

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Terrains		625 640	625 640	-
- Constructions	4-1-1	35 916 630	35 808 547	108 083
- Installations techniques matériel et outillages industriels		3 394 924	3 008 635	386 289
- Matériel de transport		1 259 781	973 822	285 959
- Equipements de bureaux		972 503	887 770	84 733
- Installations Générales, Agencements et Aménagements divers		538 790	513 162	25 628
- Emballages récupérables identifiables		2 095	2 095	-
- Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	4-1-2-1	2 416 310	2 389 911	26 399
<b>Total brut</b>		<b>45 126 673</b>	<b>44 209 582</b>	<b>917 091</b>
- Amortissements et provisions pour dépréciation		(30 350 885)	(28 463 846)	(1 887 039)
<b>Total net</b>		<b>14 775 788</b>	<b>15 745 736</b>	<b>(969 948)</b>

Pour plus d'amples explications sur la variation des immobilisations corporelles et des amortissements voir Annexe n°1.

### 4-1-1 Constructions

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Construction du Pipe multi produits pétroliers (Bizerte - Rades)	4-1-2-1	18 339 937	18 348 092	(8 155)
- Construction du Pipe JET		8 364 967	8 364 967	-
- Pièces de rechanges spécifiques		2 478 128	2 385 223	92 905
- Construction du siège social		3 259 609	3 259 609	-
- Bacs des contaminâts		713 416	713 416	-
- Construction du magasin des stocks à Rades		414 227	414 227	-
- Aménagement du laboratoire à Rades		35 957	35 957	-
- Autres constructions		2 310 389	2 287 056	23 333
<b>Total</b>		<b>35 916 630</b>	<b>35 808 547</b>	<b>108 083</b>

## 4-1-2 Immobilisation en cours

**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS EN COURS**  
(Exprimé en dinars)

Désignations		Valeurs Brutes				Provisions			VCN		
		31/12/2012	Entrées	Sorties	31/12/2013	31/12/2012	Dotations	Régularisations	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Études techniques et financières)	4-1-2-1	1 824 113	-	-	1 824 113	1 824 113	-	-	1 824 113	-	-
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (servitudes pour utilisations des terrains)	4-1-2-2	348 032	-	-	348 032	348 032	-	-	348 032	-	-
<b>Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet</b>		<b>2 172 145</b>	-	-	<b>2 172 145</b>	<b>2 172 145</b>	-	-	<b>2 172 145</b>	-	-
Travaux de construction liés aux pompes du type Jet		-	12 800	-	12 800	-	-	-	-	12 800	-
Entretien pipeline Bizerte-Rades		29 213	-	(29 213)	-	-	-	-	-	-	29 213
Acquisition des portes pour filtres		27 031	-	-	27 031	-	-	-	-	27 031	27 031
Renouvellement des contrats de servitudes		-	5 782	-	5 782	-	-	-	-	5 782	-
Réaménagement terrain Bizerte-Tunis		7 755	29 042	-	36 797	-	-	-	-	36 797	7 755
Émission d'inspection interne du pipeline (ROSEN)		128 542	-	-	128 542	-	128 542	-	128 542	-	128 542
Avance pour acquisition d'immobilisations		23 813	-	-	23 813	23 813	-	-	23 813	-	-
Autres projets		1 412	7 988	-	9 400	-	-	-	-	9 400	1 413
<b>Autres immobilisations encours</b>		<b>217 766</b>	<b>55 612</b>	<b>(29 213)</b>	<b>244 165</b>	<b>23 813</b>	<b>128 542</b>	-	<b>152 355</b>	<b>91 810</b>	<b>193 954</b>
<b>Total</b>		<b>2 389 911</b>	<b>55 612</b>	<b>(29 213)</b>	<b>2 416 310</b>	<b>2 195 958</b>	<b>128 542</b>	-	<b>2 324 500</b>	<b>91 810</b>	<b>193 953</b>

#### 4-1-2-1 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Etudes techniques et financières)

La SOTRAPIL a réalisé en 2002 une étude technique et financière pour la construction d'un pipeline multi produits pétroliers reliant la Skhira à Menzel-Hayet (Région du grand sahel) pour une valeur totale de 1 824 113 dinars.

Le coût élevé d'exécution du projet a amené le conseil interministériel réuni le 29 juillet 2008 à chercher une autre alternative pour la réalisation du projet du pipeline Skhira - Région du grand Sahel.

La SOTRAPIL a envisagé alors d'adapter les composantes de l'étude technique et financière à la nouvelle configuration du projet.

Les composantes de l'étude jugées caduques ont été provisionnées au cours de l'exercice 2008 à concurrence de 297 622 dinars.

Des difficultés se sont apparues quand à la mise en exécution de la nouvelle configuration du projet. Le retour à la configuration initiale du projet est alors envisagé. Toutefois, et en l'absence de décision jusqu'au 31 décembre 2010 concernant l'alternative à retenir et la date de début des travaux, la SOTRAPIL a constaté par mesure de prudence au cours de l'exercice 2010 une provision complémentaire de l'ordre de 1 526 491 dinars sur l'ensemble des éléments de l'étude technique et financière du projet, et ce en l'absence d'informations précises sur les composantes qui peuvent être utilisées et celles qui devraient être reproduites.

Il faut signaler, que jusqu'à la date de préparation de ces états financiers aucune décision n'a été prise concernant l'alternative du projet à retenir et la date de début des travaux.

#### 4-1-2-2 Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet (Servitudes pour utilisations des terrains)

Les frais de servitude pour le passage du pipeline SKHIRA - Menzel Hayet d'un montant de 348 032 dinars ont été provisionnés en totalité au cours de l'exercice 2008.

#### 4-2 Immobilisations financières

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Titres de participations	4-2-1	60 050	60 050	-
- Prêts à plus d'un an Fonds social	4-2-2	300 657	284 637	16 020
- Dépôts et cautionnements		14 238	14 238	-
<b>Total brut</b>		<b>374 945</b>	<b>358 925</b>	<b>16 020</b>
- Provisions pour dépréciation des prêts octroyés au personnel		(20 709)	(20 709)	-
<b>Total net</b>		<b>354 236</b>	<b>338 216</b>	<b>16 020</b>

#### 4-2-1 Titres de participation

Titres		Nombre	Objet	Valeur
SNDP	4-2-1-1	5	Décision de la CAREPP du 12 Septembre 1996	50
Zone franche de Zarsis		600	Décision de la CAREPP du 12 février 2000	60 000
<b>Total</b>				<b>60 050</b>

4-2-1-1 Le nombre des actions gratuites s'élèvent au 10 Septembre 2013, date de réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la SNDP, à 96 actions.

#### 4-2-2 Prêts à plus d'un an Fonds social

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2012	284 637
- Prêts accordés 2013	118 400
- Remboursement des prêts au cours de l'année 2013	(4 326)
- Reclassement à mois d'un an	(98 054)
Solde au 31 décembre 2013	<u>300 657</u>

#### 4-3 Stocks

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements	4-3-1	137 603	165 392	(27 789)
- Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales	4-3-2	483 460	485 037	(1 577)
- Produits à livrer JET		11 291	7 428	3 863
<b>Total</b>		<u>632 354</u>	<u>657 857</u>	<u>(25 503)</u>

#### 4-3-1 Pièces de rechange non spécifiques et autres approvisionnements

	<u>Montant</u>
Stock initial au 01 janvier 2013	165 392
- Les entrées de l'année 2012	24 603
- Les sorties de l'année 2012	(52 392)
Stock initial au 31 décembre 2012	<u>137 603</u>

#### 4-3-2 Hydrocarbures existantes dans les canalisations banales

Le stock de produits à livrer correspond aux quantités d'hydrocarbures existantes dans les canalisations banales et les bacs de stockage de contaminât au 31 décembre 2013. Il est valorisé au prix de facturation par la STIR :

	<u>Montant</u>
- Stock de produits à livrer-Canalisations banales au 31/12/ 2013 (1)	431 969
- Stock de produits existant au niveau des bacs de contaminats (2)	51 491
Stock au 31 décembre 2013 (1)+(2)	<u>483 460</u>

#### 4-4 Clients et comptes rattachés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- TOTAL Tunisie	389 462	182 852	206 610
- OIL LIBYA	448 952	151 858	297 094
- STAROIL	190 529	70 837	119 692
- SNDP	629 923	416 765	213 158
- VIVO Energy	531 706	416 815	114 891
- SHELL	461	461	-
- Clients, factures à établir	4-4-1 3 049 194	2 195 735	853 459
<b>Total Brut</b>	<b>5 240 227</b>	<b>3 435 323</b>	<b>1 804 904</b>

En effet, ces comptes enregistrent:

- les sommes facturées par la SOTRAPIL à chaque client contre le transport des produits pétroliers par pipelines, et qui demeurent non payées jusqu'au 31 décembre 2013;
- la valeur de la position de litrage de chaque clients résultant du changement de la structure des prix des produits pétroliers;
- la valeur des produits pétroliers livrés par la SOTRAPIL à ses différents clients en sus des quantités qu'ils ont commandés auprès de la STIR, et ce en raison des capacités de stockage limitées d'autres clients au moment de l'opération de pompage.

#### 4-4-1 Clients factures à établir

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit STAROIL	345 098	338 388	6 710
- Compte courant produit OIL LIBYA	419 930	269 403	150 527
- Compte courant produit SNDP	1 236 451	386 075	850 376
- Compte courant produit VIVO Energy	231 839	188 128	43 711
- Compte courant produit TOTAL Tunisie	621 590	368 898	252 692
- Factures à établir (transport de produits pétroliers)	194 286	644 843	(450 557)
<b>Total</b>	<b>3 049 194</b>	<b>2 195 735</b>	<b>853 459</b>

Ces comptes enregistrent les sommes que la SOTRAPIL n'a pas facturées jusqu'au 31 décembre 2013 à ses différents clients au titre :

- Des quantités des produits pétroliers livrées en sus des quantités qu'ils ont commandées;
- De la valeur de la position de litrage arrêtée au 31 décembre 2013;
- De la contre partie du transport des produits pétroliers par pipeline.

La variation positive qui égale à **853 459 dinars** enregistrée au niveau de cette rubrique est due à l'augmentation de la valeur non facturée des produits pétroliers livrés en 2013 par rapport aux valeurs enregistrées à la fin de l'année 2012.

#### 4-5 Autres actifs courants

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs débiteurs		17 497	26 522	(9 025)
- Personnel, avances et acomptes		85 679	58 008	27 671
- Débiteurs divers	4-5-1	267 589	312 406	(44 817)
- Produits à recevoir	4-5-2	210 732	119 709	91 023
- Charges constatées d'avance	4-5-3	158 915	120 979	37 936
<b>Total brut</b>		<b>740 412</b>	<b>637 624</b>	<b>102 788</b>
- Provisions	4-5-4	(152 873)	(152 873)	-
<b>Total net</b>		<b>587 539</b>	<b>484 751</b>	<b>102 788</b>

#### 4-5-1 Débiteurs Divers

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Raccordement TOTAL Tunisie	4-5-1-1	77 551	77 551	-
- Société de stockage et de transport de carburant		-	65 155	(65 155)
- Ministère de l'équipement	4-5-1-2	128 036	128 036	-
- Société de Promotion du Lac de Tunis	4-5-1-3	33 143	33 143	-
- Société STAROIL	4-5-1-4	28 447	-	28 447
- Autres débiteurs divers		21	8 130	(8 109)
- Comptes d'attentes		391	391	-
<b>Total</b>		<b>267 589</b>	<b>312 406</b>	<b>(44 817)</b>

#### 4-5-1-1 Raccordement TOTAL

Ce solde représente la prise en charge par la SOTRAPIL du coût du raccordement pour le transport du produit Jet A1 au dépôt du client Total Tunisie de Radès à ses dépôts de l'aéroport de Tunis Carthage en contre partie d'un droit de passage d'un montant de cinq cent millimes par mètre cube payé annuellement au profit de la SOTRAPIL.

#### 4-5-1-2 Ministère de l'équipement

Cette créance représente le reliquat des impayés dus par le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire sur des travaux opérés par la SOTRAPIL.

#### 4-5-1-3 Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT)

Cette créance a fait l'objet d'une provision pour son montant total.

#### 4-5-1-4 Société STAROIL

La SOTRAPIL a procédé à la cession de quatre Obturateurs à la fin de l'année 2013 et dont l'encaissement a été réalisé en Janvier 2014. Ce montant représente la créance sur la vente de ces obturateurs.

#### 4-5-2 Produits à recevoir

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Ministère de l'industrie -Salaires des détachés		191 438	112 422	79 016
- Autres produits à recevoir		19 294	7 287	12 007
		<b>210 732</b>	<b>119 709</b>	<b>91 023</b>

#### 4-5-3 Charges constatées d'avance

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Software Management Solutions-Maintenance payée d'avance	-	6 133	(6 133)
- Facture OMMP payée d'avance	88 557	84 340	4 217
- Facture AE TECH payée d'avance	5 356	5 101	255
- SIMAC-Maintenance payée d'avance	24 144	19 635	4 509
- STAR- Assurance	16 233	-	16 233
- TRANSTU-Abonnements de Transport au titre de 2013	4 876	-	4 876
- Bon des Carburant non consommé	19 668	5 770	13 898
- Autres charges constatées d'avance	81	-	81
<b>Total</b>	<b>158 915</b>	<b>120 979</b>	<b>37 936</b>

#### 4-5-4 Provisions

	<u>31/12/2013</u>
- Provisions sur avances aux fournisseurs	7 308
- Provisions sur les produits à recevoir	112 422
- Provisions sur SPLT	33 143
<b>Total</b>	<b>152 873</b>

#### 4-6 Placement et autres actifs financiers

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Prêts à moins d'un an Fonds social	98 054	90 466	7 588
- Placements financiers 4-6-1	11 500 000	11 000 000	500 000
- Intérêts courus sur placement à terme 4-6-2	272 703	251 306	21 397
<b>Total</b>	<b>11 870 757</b>	<b>11 341 772</b>	<b>528 985</b>

#### 4-6-1 Placements financiers

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Placements financiers BTK	-	1 700 000	(1 700 000)
- Certificats de dépôt BTK	4 000 000	3 000 000	1 000 000
- Compte à terme AMEN BANK	3 000 000	5 800 000	(2 800 000)
- Certificats de dépôt AMEN BANK	2 500 000	500 000	2 000 000
- Compte à terme BTK	2 000 000	-	2 000 000
<b>Total</b>	<b>11 500 000</b>	<b>11 000 000</b>	<b>500 000</b>

#### 4-6-2 Intérêts courus sur placement à terme

	<u>31/12/2013</u>
- Amen BANK (Lafayette)	107 075
- Banque Tuniso-Kweitienne (Centre Urbain Nord)	165 628
	<b>272 703</b>

#### 4-7 Liquidités et équivalents de liquidités

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Comptes courant bancaires	4-7-1	3 121 344	1 520 995	1 600 349
- Caisses		114	204	(90)
<b>Total</b>		<b>3 121 458</b>	<b>1 521 199</b>	<b>1 600 259</b>

#### 4-7-1 Comptes courant bancaires

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- BNA (Kheireddine Pacha)		24 517	8 236	16 281
- Banque de L'habitat		2 237	2 295	(58)
- UBCI El Menzah		1 916	1 609	307
- STB		39	39	-
- ATB		148	204	(56)
- STB Mahrajène		1 932	1 998	(66)
- BTK (Centre Urbain Nord)		725 411	1 318 278	(592 867)
- BTK (centrale)		217	78	139
- AMEN BANK (Lafayette)		1 145 216	314	1 144 902
- BTK Fonds Social		18 868	179 060	(160 192)
- UIB		1 200 547	8 588	1 191 959
- Autres comptes		296	296	-
<b>Total</b>		<b>3 121 344</b>	<b>1 520 995</b>	<b>1 600 349</b>

#### 4-8 Capitaux propres

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Capital social	4-8-1	17 697 680	17 177 160	520 520
- Réserves	4-8-2	2 408 708	2 286 876	121 832
- Autres capitaux propres	4-8-3	139 510	139 510	-
- Résultats reportés	4-8-4	8 087 823	7 818 609	269 214
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>28 333 721</b>	<b>27 422 155</b>	<b>911 566</b>
- Résultat net de l'exercice	4-8-5	3 510 918	2 545 703	(965 215)
<b>Capitaux propres avant affectation</b>		<b>31 844 639</b>	<b>29 967 858</b>	<b>1 876 781</b>

Pour plus de détail voir le tableau de variation des capitaux propres (Annexe 2).



#### 4-8-1 : Capital social

L'assemblée générale extraordinaire en date du 20 Juin 2013 a décidé d'augmenté le capital social par l'émission de 104 104 actions pour la valeur nominale de cinq dinars et ce selon la modalité suivante :

	Montant
- Incorporation de réserves spéciale de réinvestissement	480 460
- Incorporation de résultats reportés	40 060
<b>Total</b>	<b>520 520</b>

#### 4-8-1 : Réserves

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Réserves légales	1 717 716	1 635 920	81 796
- Réserves extraordinaires	160 205	160 205	-
- Réserves pour fonds social	4-8-1-1 530 787	490 751	40 036
<b>Total</b>	<b>2 408 708</b>	<b>2 286 876</b>	<b>121 832</b>

#### 4-8-1-1 : Réserves pour fonds social

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
1-Fonds social au début de période	490 751	414 418	76 333
2-Ressources de la période	333 714	335 756	(2 042)
- Quote-part résultat de l'exercice	300 000	300 000	-
- Intérêts des prêts au personnel	11 771	10 846	925
- Intérêts bancaires	1 532	4 373	(2 841)
- Contributions du personnel	20 411	20 537	(126)
3-Emplois de la période	(293 678)	(259 423)	(34 255)
- Restauration	(185 440)	(173 235)	(12 205)
- Cadeau fin d'année	(17 780)	(10 800)	(6 980)
- Frais scolarité	-	(3 530)	3 530
- Quote-part vacances annuelles	(30 826)	(23 168)	(7 658)
- Quote-part colonie de vacance	(36 397)	(26 461)	(9 936)
- Octroi Médailles de Travail	-	(5 400)	5 400
- Dons Omra	(9 675)	(8 100)	(1 575)
- Subventions divers	(9 560)	(4 000)	(5 560)
- Autres dons	(4 000)	(4 729)	729
4-Fonds social à la fin de la période	530 787	490 751	40 036

#### 4-8-2 Autres capitaux propres

Le solde de cette rubrique enregistre une plus value sur des titres SICAV devenue disponible, elle s'élève à 139 510 dinars.

#### 4-8-3 : Résultats reportés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Résultats bénéficiaires reportés	8 087 823	8 251 281	(163 458)
- Modifications comptables affectants les résultats	-	(432 672)	-
	<u>8 087 823</u>	<u>7 818 609</u>	<u>(163 458)</u>

Le solde de la rubrique des résultats reportés se détail comme suit :

	<u>Montant</u>
- Résultat net de l'année 2012	2 545 703
- Résultats reportés au 31 décembre 2012	8 251 281
- Modifications comptables	(432 672)
<b>Résultat avant affectation</b>	<u>10 364 312</u>
- Réserves spéciale de réinvestissement	(480 460)
- Dividendes 2012 (400 millimes par action)	(1 374 173)
- Dotation annuelle au fonds social	(300 000)
- Incorporation de résultats reportés au capital social	(40 060)
- Dotation au titre de la réserve légale	(81 796)
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2013</b>	<u>8 087 823</u>

#### 4-8-4 : Résultats de l'exercice

Le montant des investissements ayant bénéficiés des avantages fiscaux prévus par l'article 7 du code des incitations aux investissements s'est élevé à **895 879 dinars**. La société a procédé à ce titre :

- A la préparation d'un programme d'investissement ;
- Au dépôt d'une déclaration d'investissement auprès des instances sectorielles concernées;
- A l'identification des bénéficiaires à déduire du résultat de l'exercice 2013 qui doivent être inscrits dans un "compte de réserve spécial d'investissement" après approbation de cette affectation par l'AGO. Cette réserve sera incorporée dans le capital de la société au plus tard à la fin de l'année 2014.

#### 4-9 Provisions pour risques et charges

Cette rubrique enregistre le montant des provisions pour risques et charges constatées par SOTRAPIL. Elles se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
-	Affaire de servitude Société de promotion Immobilière BELDIAR	58 590	58 590	-
-	Affaire juridique de Comete et Trapil	4-9-1 433 973	433 973	-
-	Charges d'amortissement des droits de servitudes	4-9-2 248 750	100 000	148 750
	<b>Total</b>	<b>741 313</b>	<b>592 563</b>	<b>148 750</b>

#### 4-9-1 Affaire juridique de Comete et Trapil

La provision au titre de l'affaire de Comete et Trapil a été constatée suite à une action en justice lancée par ce groupement pour le règlement du reliquat du montant du marché de l'étude du pipeline SKHIRA-Grand SAHEL. La SOTRAPIL a alors constaté une provision à hauteur de 20% du montant des trois premières phases du marché initial qui n'a pas fait l'objet de décompte.

#### 4-9-2 Charges d'amortissement des droits de servitude

La provision pour charges d'amortissement des droits de servitudes correspond à l'estimation de la consommation au titre des exercices 2012 et 2013 de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline.

#### 4-10 Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Fournisseurs, achats de biens et de services	287 332	312 165	(24 833)
- Fournisseurs, achats d'immobilisations	29 266	43 328	(14 062)
- Fournisseurs d'immobilisations, retenues de garanties	169 045	193 156	(24 111)
- Fournisseurs, factures non encore parvenues	78 953	144 796	(65 843)
	<b>Total</b>	<b>693 445</b>	<b>(128 849)</b>

#### 4-11 Autres passifs courants

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Clients autres avoirs	4-11-1	2 086 424	1 308 092	778 332
- Personnel, Cotisations sociales		357 193	299 135	58 058
- Personnel, oppositions sur salaires		1 800	2 119	(319)
- Personnel, charges à payer		386 831	426 913	(40 082)
- Etat, impôts et taxes retenues à la source	4-11-2	137 918	115 432	22 486
- Débiteurs divers et créditeurs divers		15 896	7 330	8 566
- Comptes transitoires ou d'attente		54	1 176	(1 122)
- Charges à payer	4-11-3	79 607	46 220	33 387
- Etat, taxe sur chiffre d'affaires		1 475	1 837	(362)
- Dividende à distribuer		3 072	2 641	431
- Etat Impôts à payer		297 631	36 691	260 940
- Produits constatés d'avance	4-11-4	81 085	17 637	63 448
<b>Total</b>		<b>3 448 986</b>	<b>2 265 223</b>	<b>(1 183 763)</b>

#### 4-11-1 Clients autres avoirs

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant produit VIVO Energy		106 508	52 912	53 596
- Compte courant produit TOTAL Tunisie		3 107	89 730	(86 623)
- Compte courant produit OIL Libya		726 448	400 564	325 884
- Compte courant produit STAROIL		149 842	403 994	(254 152)
- Compte courant produit SNDP		1 085 665	342 868	742 797
- Nouvelle répartition-STAROIL		4 756	6 106	(1 350)
- Nouvelle répartition-SNDP		10 098	-	10 098
- Nouvelle répartition- Total Tunisie		-	10 451	(10 451)
- Nouvelle répartition- OIL Libya		-	1 467	(1 467)
<b>Total</b>		<b>2 086 424</b>	<b>1 308 092</b>	<b>(778 332)</b>

Ces comptes enregistrent, la valeur des quantités des produits pétroliers commandées par les clients de la SOTRAPIL auprès de la STIR, qui ne lui ont pas été livrées à cause de leurs capacités de stockage au moment de l'opération de pompage des produits.

Notez que la détermination des soldes des comptes courants produits débiteurs et créditeurs et les facturations conséquentes se font à la fin de chaque exercice comptable.

#### 4-11-2 Etat, impôts et taxes retenues à la source

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- ETAT, Retenues à la source 1.5%	641	15 869	(15 228)
- Taxe de formation professionnelle-TFP	9 682	7 006	2 676
- ETAT, Retenues à la source 15%	13 495	217	13 278
- Contribution au FOPROLOS	4 841	4 265	576
- Droits de Timbre	139	135	4
- ETAT, Retenues à la source 5%	1 311	320	991
- ETAT, Retenues à la source au titre de la TVA 50%	10 995	1 667	9 328
- Autres retenues à la source	14	14	-
- ETAT, Retenues à la source au titre de l'IRPP	91 540	79 977	11 563
- Redevance caisse de compensation	1 680	-	1 680
- TVA à Payer	3 580	5 962	(2 382)
<b>Total</b>	<b>137 918</b>	<b>115 432</b>	<b>22 486</b>

#### 4-11- 3 Charges à payer

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Provisions Jetons de présence 2013- Conseil d'administration	22 000	22 000	-
- Provisions Jetons de présence 2012 et 2013 -Comité d'audit Interne	12 000	6 000	6 000
- Provisions Honoraires du Commissaire aux comptes	15 000	18 000	(3 000)
- TFP à restituer	30 607	-	(30 607)
- Autres charges à payer	-	220	(220)
<b>Total</b>	<b>79 607</b>	<b>46 220</b>	<b>33 387</b>

#### 4-11- 4 Produits constatés d'avance

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Loyer Office National de Télédiffusion	2 109	2 009	100
- Loyer BTK	16 409	15 628	781
- Certificats de dépôt-AMEN BANK	62 567	-	62 567
<b>Total</b>	<b>81 085</b>	<b>17 637</b>	<b>63 448</b>

#### NOTE 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

##### 5-1 Revenus

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Transport par pipeline	5-1-1	9 926 163	9 538 978	387 185
- Transport par conduites banales	5-1-2	495 282	475 196	20 086
- Frais de stockage	5-1-3	96 427	96 427	-
- Transport pipe JET	5-1-4	379 136	377 154	1 982
<b>Total</b>		<b>10 897 008</b>	<b>10 487 755</b>	<b>409 253</b>

### 5-1-1 Transport par pipeline

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2013 à **9 926 163 dinars** contre un solde de **9 538 978 dinars** au 31 décembre 2012 soit une variation de **387 185 dinars**. Il enregistre le chiffre d'affaires provenant du transport des quatre produits pétroliers au niveau des pipes multi-produites Bizerte-Radès.

Les produits pétroliers sont : Le gasoil, Le pétrole domestique, Le pétrole industriel et L'essence sans plomb.

	<u>Quantité transportée en 2013 / (m3)</u>	<u>Prix / (m3)</u>	<u>Chiffre d'affaires 2013</u>
- Gasoil	1 126 315	5,823	6 558 532
- Essence sans plomb	491 358	6,473	3 180 560
- Pétrole domestique	27 986	5,623	157 365
- Pétrole Industriel	5 283	5,623	29 705
<b>Total</b>	<b>1 650 942</b>		<b>9 926 163</b>

### 5-1-2 Transport par conduites banales

Le solde de ce compte s'élève à **495 282 dinars** au 31 décembre 2013 contre **475 196 dinars** au 31 décembre 2012 soit une variation positive de **20 086 dinars**.

Cette variation peut être expliquée par l'augmentation des quantités transportées. Le prix du transport est fixée à **0,300 dinars** par mètre cube selon le contrat conclu avec les clients.

	<u>Quantité transportée en 2013 / (m3)</u>	<u>Prix / (m3)</u>	<u>Valeur</u>
- Gasoil	1 126 315	0,3	337 895
- Sans Plomb	491 358	0,3	147 407
- Pétrol Domestique	27 986	0,3	8 396
- Pétrol Industriel	5 283	0,3	1 584
	<b>1 650 942</b>		<b>495 282</b>

### 5-1-3 Frais de stockage

Ce compte enregistre les revenus provenant des frais de stockage de gasoil au niveau du pipeline multi-produits en dehors des périodes de pompage.

La facturation des frais de stockage est effectuée mensuellement selon un montant fixe qui est réparti entre les clients en fonction des quantités transportées de l'année dernière.

	<u>Capacité de stockage en (m3)</u>	<u>Prix unit.de stockage/(m3)</u>	<u>Revenus liés au stockages</u>
- Frais de stockage au titre de l'année 2013	46 673	2,066	96 427

### 5-1-4 Transport pipe JET

Ce compte enregistre le revenu provenant du transport du kérosène du port de Radès à l'aéroport Tunis Carthage par le pipe jet pour les deux clients TOTAL Tunisie et SNDP.

Le prix de transport du Jet A1 par le pipeline Radès -Tunis Carthage a été modifié au cours de l'année 2013 comme suit:

1ère période : Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2013 le tarif est de **4,043 dinars** le mètre cube.

2ème période : Du 1<sup>er</sup> Juillet 2013 le tarif est passé de **4,043 dinars** le mètre cube à **4,447 dinars** le mètre cube.

<u>Période</u>	<u>Quantité Transportée</u>	<u>Prix/(m3)</u>	<u>Revenus de transport du Kérosène</u>
- Du 01 <sup>er</sup> Janvier 2013 au 30 Juin 2013	40 755	4,043	164 772
- Du 01 <sup>er</sup> Juillet 2013 au 31 Décembre 2013	48 204	4,447	214 363
<b>Total</b>	<b>88 959</b>		<b>379 136</b>

#### 5-2 Autres produits d'exploitation

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Profit net sur position de litrage	5-2-1	1 051 605	431 881	619 724
- Vente des cahiers des charges		1 100	1 770	(670)
<b>Total</b>		<b>1 052 705</b>	<b>433 651</b>	<b>619 054</b>

#### 5-2-1 Profit net sur position de litrage

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Compte courant SNDP		(79 677)	241 580	(321 257)
- Compte courant TOTAL		743 497	(183 160)	926 657
- Compte courant STAROIL		186 886	55 735	131 151
- Compte courant SHELL		-	(18 521)	(18 521)
- Compte courant VIVO Energy		641 190	245 638	395 552
- Compte courant OIL LIBYA		(440 291)	53 567	(493 858)
- Nouvelle répartition- TOTAL Tunisie		4 814	(10 451)	15 265
- Nouvelle répartition- VIVO Energy		6 811	5 754	1 057
- Nouvelle répartition- SNDP		(10 098)	12 271	(22 369)
- Nouvelle répartition- OIL Libya		3 229	(1 468)	4 697
- Nouvelle répartition- STAROIL		(4 756)	(6 106)	1 350
<b>Total</b>		<b>1 051 605</b>	<b>431 881</b>	<b>619 724</b>

#### 5-3 Achats consommés

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Achats stockés		23 746	66 531	(42 785)
- Variation des approvisionnements stockés		27 789	(22 959)	50 748
- Achats non stockés d'énergies		442 191	356 606	85 585
- Carburants		98 751	80 648	18 103
- Petits outillages		3 887	3 530	357
- Electricité		46 042	31 592	14 450
- Eau		11 542	8 315	3 227
- Fournitures de bureau		31 079	23 968	7 111
- Achats divers		856	3 464	(2 608)
- Achats liés à une modifications comptables		-	897	(897)
<b>Total</b>		<b>685 883</b>	<b>552 592</b>	<b>133 291</b>

#### 5-4 Charges de personnel

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Salaires	2 947 134	2 821 717	125 417
- Charges Sociales-CNSS	666 553	619 095	47 458
- Régime complémentaire	58 289	48 582	9 707
- Assurance groupe	271 833	248 850	22 983
- Autres Charges de Personnel	93 224	52 433	40 791
- Charges de Personnel liées à une modification comptable	-	3 186	(3 186)
<b>Total</b>	<b>4 037 033</b>	<b>3 793 863</b>	<b>243 170</b>

#### 5-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Amortissements des immobilisations incorporelles	3 700	-	3 700
- Amortissements des immobilisations corporelles	1 951 653	1 926 975	24 678
- Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	128 542	-	128 542
- Provisions pour risques et charges	-	433 973	(433 973)
- Dotations aux provisions sur amortissement des contrats de servitudes	148 750	100 000	48 750
- Dotations aux amortissements liées à une modification comptable	863	1 212	(349)
<b>Total</b>	<b>2 233 508</b>	<b>2 462 160</b>	<b>(228 652)</b>

#### 5-6 Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Redevance pour utilisation d'immobilisations concédées	120 665	117 982	2 683
- Entretien et réparations	138 730	132 718	6 012
- Primes d'assurance	114 951	134 262	(19 311)
- Etudes et divers services extérieurs	188 520	237 786	(49 266)
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	150 505	114 306	36 199
- Publicités, publications, relations publiques	75 890	107 998	(32 108)
- Transports et déplacements	64 551	56 383	8 168
- Frais de P.T.T	50 595	44 409	6 186
- Services bancaires et assimilés	5 289	2 587	2 702
- Impôts, taxes et versements assimilés	137 265	124 646	12 619
- Charges diverses ordinaires	28 000	28 000	-
- Autres charges antérieures	7 519	9 359	(1 840)
- Transfert des charges	(159 555)	(109 142)	(50 413)
<b>Total</b>	<b>922 925</b>	<b>1 001 294</b>	<b>(78 369)</b>



### 5-7 Charges financiers nettes

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Pertes de changes	(18 812)	(9 432)	(9 380)
- Gains de changes	992	-	(992)
- Intérêts des comptes courants bancaires	(776)	(100)	(676)
<b>Total</b>	<b>(18 596)</b>	<b>(9 532)</b>	<b>(9 064)</b>

### 5-8 Produits des placements

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Intérêts perçus sur Bons de trésor et valeurs assimilées	793 281	603 204	190 077
- Dividendes perçu (Actions SNDP)	32	-	32
<b>Total</b>	<b>793 313</b>	<b>603 204</b>	<b>190 109</b>

### 5-9 Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Vente des véhicules et des Obturateurs	106 094	75 922	30 172
- Revenus de location des immeubles	168 257	178 147	(9 890)
- Annulation de suspens bancaires	-	3 885	(3 885)
- Pénalités de retards	23 473	6 768	16 705
- Autres gains ordinaires liés à des modifications comptables	5 539	-	5 539
<b>Total</b>	<b>303 363</b>	<b>264 722</b>	<b>38 641</b>

### 5-10 Autres pertes ordinaires

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>Variation</u>
- Redressement TFP 2012	29 841	-	29 841
- Autres	3 049	11 938	(8 889)
	<b>32 890</b>	<b>11 938</b>	<b>20 952</b>

## NOTE 6 RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### 6-1 Autres actifs

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Variation des autres actifs courant	(74 339)	37 227
- Variation des autres actifs financiers	(28 986)	(28 786)
- Variation des prêts sur fonds social	(16 020)	(12 216)
<b>Total</b>	<b>(119 345)</b>	<b>(3 775)</b>

### 6-2 Fournisseurs et autres dettes

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
- Variation des fournisseurs et comptes rattachés	(128 849)	(136 652)
- Variation des autres passifs courants	(1 183 761)	(5 892 874)
- Variation des fournisseurs d'immobilisation	38 172	47 468
<b>Total</b>	<b>1 093 084</b>	<b>(5 982 058)</b>

### 6-3 Affectation du fonds social

Ce solde représente la variation du fonds social qui s'est élevée en 2013 à 259 964 dinars contre 223 667 dinars en 2012.

## Note 7: Engagements hors bilan

### 7-1 Engagements financiers

<b>Engagements donnés</b>	<b>4 014 290</b>
- Cautions données	180 817
- Caution pour stocks de remplissage	3 833 473
<b>Engagements reçus</b>	<b>890 888</b>
- Cautions reçues	890 888

### 7-2 Engagements réciproques (non financiers)

Il est stipulé dans la convention de servitude qui lie la SOTRAPIL à la Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) et les engagements suivants qui en découlent, que la première s'oblige de transférer à ses frais et au plus tard le 31 décembre 2012, l'itinéraire des deux pipelines qu'elle exploite et qui traversent un terrain propriété de la deuxième. Le transfert concerne un tronçon de 1 200 m et il se fera vers une parcelle que la SPLT s'engage à mettre à la disposition de la SOTRAPIL.

Jusqu'à la date de clôture de l'exercice 2013, aucune notification n'a été faite par la SPLT à la SOTRAPIL concernant ce transfert pour cela aucune provision sur la valeur nette comptable n'a été constaté au cours de l'exercice 2013.

# Annexes

## TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

(Exprimé en dinars)

Annexe -1-

Désignations	Valeurs Brutes			Amortissements & Provisions				VCN		
	31/12/2012	Entrées	Sorties	31/12/2013	31/12/2012	Dotations	Régularisations	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Terrains	625 640	-	-	625 640	-	-	-	-	625 640	625 640
Constructions	35 808 547	116 237	(8 154)	35 916 630	22 344 343	1 580 835	(7 292)	23 917 886	11 998 744	13 464 204
Inst. tech matériels et outillages industriels	3 008 635	386 289	-	3 394 924	1 783 559	251 072	-	2 034 631	1 360 293	1 225 076
Matériels de transport	973 822	471 762	(185 803)	1 259 781	904 447	71 406	(185 803)	790 050	469 731	69 375
Equipements de bureaux	887 770	86 385	(1 652)	972 503	768 540	35 617	(145)	804 012	168 491	119 230
Installations Agencements et Aménagements	513 162	25 628	-	538 790	466 999	12 807	-	479 806	58 984	46 163
Emballages récupérables	2 095	-	-	2 095	-	-	-	-	2 095	2 095
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>41 819 671</b>	<b>1 086 301</b>	<b>(195 609)</b>	<b>42 710 363</b>	<b>26 267 888</b>	<b>1 951 737</b>	<b>(193 240)</b>	<b>28 026 385</b>	<b>14 683 978</b>	<b>15 551 783</b>
Projet Pipeline Skhira - Menzel Hayet	2 172 145	-	-	2 172 145	2 172 145	-	-	2 172 145	-	-
Autres Immobilisation en cours	217 766	55 611	(29 213)	244 165	23 813	128 542	-	152 355	91 810	193 953
<b>Total Immobilisations encours</b>	<b>2 389 911</b>	<b>55 611</b>	<b>(29 213)</b>	<b>2 416 310</b>	<b>2 195 958</b>	<b>128 542</b>	<b>-</b>	<b>2 324 500</b>	<b>91 810</b>	<b>193 953</b>
<b>Total</b>	<b>44 209 582</b>	<b>1 141 912</b>	<b>(224 822)</b>	<b>45 126 673</b>	<b>28 463 846</b>	<b>2 080 279</b>	<b>(193 240)</b>	<b>30 350 885</b>	<b>14 775 788</b>	<b>15 745 736</b>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinars)

Annexe -2-

Produits 2013		Charges 2013		Soldes		2013	2012
Revenus	10 897 008				-		
Stockage de production	2 286				-		
<b>Total</b>	<b>10 899 294</b>	<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>Production</b>	<b>10 899 294</b>	<b>10 511 184</b>
Production	10 899 294	Achats consommés		52 391			
<b>Total</b>	<b>10 899 294</b>	<b>Total</b>		<b>52 391</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>10 846 903</b>	<b>9 958 592</b>
Marge sur coût matières	10 846 903	Autres charges externes		1 578 707			
Autres produits d'exploitation	1 052 705						
<b>Total</b>	<b>11 899 608</b>	<b>Total</b>		<b>1 578 707</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>10 320 901</b>	<b>9 515 595</b>
Valeur ajoutée brute	10 320 901	Impôts et taxes		137 265			
		Charges de personnel		4 037 033			
<b>Total</b>	<b>10 320 901</b>	<b>Total</b>		<b>4 174 298</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>6 146 603</b>	<b>5 597 086</b>
Excédent brut d'exploitation	6 146 603	Autres charges ordinaires		32 890			
Autres produits ordinaires	303 363	Charges financières		18 596			
Produits financiers	793 313	dotations aux amortissements		2 333 508			
Transfert et reprise de charge	159 555	Impôts sur le résultat ordinaire		1 606 922			
<b>Total</b>	<b>7 402 834</b>	<b>Total</b>		<b>3 991 916</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>3 510 918</b>	<b>2 545 703</b>
Résultat des activités ordinaires	3 510 918	Effet négatif des modifications comptables			-		
Effet positif des modifications comptables							
<b>Total</b>	<b>3 510 918</b>	<b>Total</b>			<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>3 510 918</b>	<b>2 545 703</b>

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(Exprimé en dinars)

Annexe -3-

Désignation	Capital social	Réserves légalés	Autres réserves	Réserves spéciales de réinvestissement	Fonds social	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Soldes au 31 décembre 2012	17 177 160	1 635 920	160 205	139 510	490 751	2 545 703	7 818 609	29 967 858
Affectation du résultat de l'exercice 2012		81 796				(2 545 703)	2 463 907	-
Augmentation du capital	520 520						(520 520)	-
Dividendes à distribuer							(1 374 173)	(1 374 173)
Affectation pour fonds social					300 000		(300 000)	-
Ressources fonds social					33 714			33 714
Emplois fonds social					(293 678)			(293 678)
Résultat de l'exercice (*)						3 510 918		3 510 918
Soldes au 31 décembre 2013	17 697 680	1 717 716	160 205	139 510	530 787	3 510 918	8 087 823	31 844 639

(\*) Le résultat net par action pour l'année 2013 vaut neuf cent quatre vingt douze millimes.

**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL**

(Unité en dinars)

Annexe -4-

Exercice clos au 31 Décembre 2013

Désignations	A réintégrer	A déduire	Résultat
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>3 510 918</b>
<b>A réintégrer</b>	<b>2 186 290</b>		
Impôts sur les Bénéfices	1 606 922		
Provision pour congé au 31 décembre 2013	245 809		
Charges à réintégrer	42 049		
Provision pour risques et charges	148 750		
Provision pour dépréciation des immobilisations en cours	128 542		
Pertes de changes	14 218		
<b>A déduire</b>		<b>210 123</b>	
Provision pour congé au 31 décembre 2012		210 123	
<b>Résultat fiscal 2013</b>			<b>5 487 085</b>
Réinvestissement Physique			895 879
<b>Base imposable</b>			<b>4 591 206</b>
Impôts sur les bénéfices			1 606 922
Acomptes Provisionnels versés			(1 292 111)
Retenues à la source			(17 180)
<b>Impôt à payer au titre de l'exercice 2013</b>			<b>297 631</b>

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société  
de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**1- Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers**

Les organes de Direction et d'Administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**2- Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**3- Opinion**

A notre avis les états financiers de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines, arrêtés au 31 décembre 2013, dont le total net du bilan s'élève à 36 605 299 dinars, et qui font ressortir un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 510 918 dinars et une variation positive des flux de trésorerie de l'ordre de 2 100 259 dinars, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**4- Note en post opinion**

En dépit de l'arrivée à terme courant les exercices comptables 2012 et 2013 des conventions de servitude permettant à la société de bénéficier du droit de passage du pipeline de transport des produits pétroliers à travers les parcelles de terrains se trouvant sur son tracé, la SOTRAPIL n'a pas encore réussi à entamer le renouvellement desdites conventions à défaut de fixation des prix de référence pour l'indemnisation des différents propriétaires terriens.

La SOTRAPIL a mandaté un expert judiciaire indépendant courant l'exercice 2012 pour estimer les prix de référence des indemnités à servir sur la base de la vocation et de l'emplacement de chaque lot de terrain traversé par le pipeline. Les résultats des travaux de l'expert consignés dans son rapport ont été communiqués en date du 10 janvier 2014 à la direction générale des expertises rattachée au Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières pour avis. Aucune réponse n'a été reçue jusqu'à la date de rédaction du présent rapport.

Toutefois, à défaut de fixation avec certitude de la valeur globale des indemnités à servir en vue de son incorporation en tant qu'élément du coût de construction du pipeline, le conseil d'administration dans sa réunion du 27 mars 2014 a retenu les prix de référence indiqués au niveau du rapport de l'expert judiciaire comme base pour l'estimation de la provision pour amortissements relative à la consommation progressive de l'avantage économique rattaché à l'exploitation du droit de passage du pipeline. Cette provision a été traduite au niveau des états financiers de la SOTRAPIL arrêtés au 31 décembre 2013 et ce dans l'attente de l'aboutissement final du dossier des servitudes, par la signature des conventions avec les différents propriétaires terriens.

## 5- Vérifications et informations spécifiques

- 5.1 Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration.
- 5.2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.
- 5.3 Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 avril 2014  
International Management & Auditing Company « I.M.A.C »  
Membre de « The Leading Edge Alliance

---

Abderrazek SOUEI



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Société  
de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL-SA »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Société, relative à l'exercice clos le 31 décembre 2013, et en application des dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

---

**1. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

---

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisé de l'existence au titre de l'exercice 2013 de nouvelles conventions entrant dans le champs des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

---

**2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

---

La convention de détachement conclue entre la SOTRAPIL et le Ministère de l'Industrie et de la Technologie, en date du premier Août 2012 a continué à produire ses effets au cours de l'exercice 2013. Cette convention est relative au détachement d'un sous directeur faisant-partie du personnel permanent au poste de chargé de mission auprès de Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Technologie.

La SOTRAPIL a continué de verser l'intégralité des éléments de salaire et des avantages du détaché. Les montants versés par la SOTRAPIL et facturés au ministère sont détaillés comme suit :

	Versé par la SOTRAPIL	Facturé au Ministère	Remboursé par le Ministère
Exercice 2012	19 449	19 449	-
Exercice 2013	63 733	63 733	-
<b>Total</b>	<b>83 182</b>	<b>83 182</b>	<b>-</b>

---

**3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

---

**3-1- Obligations et engagements envers la direction tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :**

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément à l'arrêté n° 187-2009 du 31 juillet 2009 du Ministre de l'Industrie et de la Technologie. Elle se détaille comme suit :

(En dinars)

	Montant
Un salaire annuel brut	56 387
Dont un ensemble d'avantages en nature composé de :	
- Une voiture de fonction Audi A4 acquise le 22 juillet 2013	71 980 <sup>(*)</sup>
- Des bons d'essence	450-Litres par mois
Des cotisations à la charge de la société	17 304
Des frais de communication	2 000 pulsations (120 <sup>dt</sup> / trimestre)

(\*) Prix d'acquisition en toutes taxes comprises.

**3-2- Obligations et engagements de la Société de transport des hydrocarbures par pipelines envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 :**

(En dinars)

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	87 167 <sup>(*)</sup>	7 478 <sup>(**)</sup>
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>87 167</b>	<b>7 478</b>

(\*) Ce montant tient compte de l'amortissement de la voiture de fonction au titre de l'exercice 2013 pour 5 998 dinars.

(\*\*) Il s'agit de l'estimation de la valeur des congés à payer au 31 décembre 2013.

**3-3- Obligations et engagements de la société de transport des hydrocarbures par pipelines envers les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :**

(En dinars)

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Jetons de présence 2013	22 000	22 000
<b>Total</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 avril 2014  
International Management & Auditing Company « I.M.A.C »  
Membre de « The Leading Edge Alliance »

Abderrazek SOUEI